



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV313 - 03 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015306-0005 - arrêté de délégation de signature - Départ de Monsieur Stéphane BARRITAUULT

2015306-0006 - arrêté de délégation de signature de Monsieur Sylvain DUCROZ, Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest de l'AP-HP pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la Santé Publique

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015274-0022 - Délégation de signature - centre des impôts fonciers PARIS NORD

2015244-0152 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises EUROPE ROME PARIS 8EME

2015244-0153 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises PARIS 17EME PLAINE MONCEAU

2015247-0018 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des particuliers PARIS 19EME BUTTES CHAUMONT

2015244-0154 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises PARIS 8ème CHAMPS ELYSEES

2015247-0019 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises PARIS 17EME LES TERNES

2015273-0048 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des particuliers PARIS 17EME EPINETTES

2015244-0156 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises PARIS 8EME ROULE HOICHE

2015253-0065 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises PARIS 11ème SAINT AMBROISE

2015278-0043 - arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôle de contrôle et d'expertise PARIS 19EME

2015305-0001 - délégations de signature pour les missions domaniales au 1er novembre 2015



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015306-0005

Signé le lundi 02 novembre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature - Départ de Monsieur Stéphane BARRITAULT

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté - année 2015 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

AR R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Elise Noguera**, adjointe à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor et par ailleurs directrice du site Henri Mondor chargée des affaires générales, **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats et **Monsieur Alexandre Fritsch** directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

En l'absence de Madame Orio, de Madame Elise Noguera, de Madame Estelle Plan et Monsieur Alexandre Fritsch, M Philippe Le Roux, directeur de l'hôpital Emile Roux , à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 3 :

Monsieur Alexandre Fritsch, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sabrina Lopez, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Benoît Mournet, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Béryl Godefroy, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Claire Verger, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

Madame Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

Madame Catherine Diviné, pharmacien, chef de service de la pharmacie d'Albert Chenevier, à l'effet de signer les documents en matière économique et financière paragraphe C alinéa 2, relatifs à l'engagement des dépenses d'exploitation.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Astrid Beudet, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- En cas d'empêchement de **Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Astrid Beudet**, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

Madame Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Franciane Chipotel Besse, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Véronique Léothier, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez** directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Olivier Guigou**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Anne Christine Batista**, Ingénieur Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Benoît Mournet** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de **Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et de **Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Madame Florence Simoes da Cruz, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Béryl Godefroy, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de **Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de **Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et de **Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Monsieur Antoine Galimard, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle Plan**, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Julie Favrolles, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Nicolas Villaume, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Yorick Pichault Lacoste, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Herold, ingénieur à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Serge Magnac, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Marie-Caroline Duguey, ingénieure à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Alexandre Charlot, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Brigitte ANNE, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Dominique Anger, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Josyane Pape, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Benoît Mournet a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, **de Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie Debray**, Coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Astrid Beudet**, directrice adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, **de Madame Astrid Beudet**, directrice adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Pape Josyane**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur et de directrice par intérim du site Georges Clemenceau
- **Madame Astrid Beudet**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Astrid Beudet**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Julien Delie** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Julien Delie** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Julien Delie** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Valérie Deleuze-Dordron, directrice adjointe
Béryl Godefroy, directrice adjointe
Youness Idrissi, directeur adjoint
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Benoit Mournet, directeur adjoint
Elise Noguera, directrice adjointe du GH
Estelle Plan, directrice adjointe
Marc Pommier, ingénieur général
Alexandre Fritsch, directeur adjoint
Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier
Joëlle Teixier, directrice de la communication

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
Sophie Marrellec, cadre supérieur de santé
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.
Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Jean-Frédéric Armogathe, ingénieur agro-alimentaire
Christine Droy, attachée d'administration hospitalière
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.
Catherine Karnycheff, cadre de santé

Site Emile Roux

Philippe Le Roux, directeur
Astrid Beudet, directrice adjointe
Josyane Pape, directrice des soins
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière
Michel Briend, ingénieur
Daniel Gasnier, adjoint des cadres hospitaliers

Site Joffre Dupuytren

Julien Delie, directeur
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine L'étang, Technicien supérieur hospitalier
Jacqueline Anastase, cadre de santé
Patrice Lavenu, cadre hôtelier

Site Georges Clemenceau

Philippe Vasseur, directeur
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Mireille Goualc'h, adjoint des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Edith Tisserant, adjointe des cadres hospitaliers.

ARTICLE 8 : l'arrêté n°2015244-0012 du 1 septembre 2015 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 2 novembre 2015

Martine ORIO

Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015306-0006

Signé le lundi 02 novembre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature de Monsieur Sylvain DUCROZ, Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest de l'AP-HP pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la Santé Publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-6, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeur du 4 mai 2015 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 et donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 1^{er} mai 2015.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1°, 2° et 6° et § H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 6°, 10° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3^{ème} pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8° à 11° et C13° à 15° et § D 4° et 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § G 4° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 1°, 2°, 7°, 15°, § D 5°, 6°, § G 5° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H et I de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. Jeremy LECLERT, adjoint du directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé.

- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des travaux et de la maintenance) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 3° et 7° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé.

- M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des équipements et de l'ingénierie biomédicale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 4° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

-Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Lucienne CORREIA , adjoint des cadres hospitaliers , à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Vanessa GANCEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Mme Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers coordinatrice formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux §B 4° et §C 2° de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, 9°, 10°, 11°, 13°, § F 3°, § G 4° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Marie-Noelle MAZETIER, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 10° de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 1°, 2°, 7°, 15°, § D 5°, 6°, § G 5° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation 7° et 15°* de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7°, et 15°* de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au §A, § G 1°,2°, 6°, 10° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice, adjointe au directeur chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (droits du patient) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H et I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 4° et 7° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- En cas d'empêchement de M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Cécile VACOSSIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés, de leurs avenants et décisions de poursuivre ;

- Mme Christine REANT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés, de leurs avenants et des décisions de poursuivre ;

ARTICLE 6 :

Conformément à l'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics, délégation de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, Mme Séverine SAUNIER, directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, M. Michel MORENVAL, directeur adjoint à la directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes prévus au § C 1°, 2 § D 1°, 3°, 5° et 6° et § F 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur les sites de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers à l'hôpital Maritime de Berck et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck à l'effet de signer tous les actes prévus au § H 3° (*exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes*) ;

ARTICLE 8 :

A l'exception de la signature des actes énumérés à l'article 6 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe adjointe,
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,
- David TROUCHAUD, directeur adjoint

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur,
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur,
- Mourad GHOMARI, ingénieur
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Jérémy LECLERT, ingénieur,
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe

- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Christine REANT, attaché d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de soins,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,

- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Françoise ERTEL, directrice d'IFSI,
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH,
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté DG n°2013318-0006 susvisé, à l'exclusion de la signature des marchés, de leurs avenants et de leurs décisions de poursuivre et des actes mentionnés à l'article 6 du présent arrêté sauf si cette délégation leur a été donnée dans l'arrêté spécifique en matière de marchés et/ou dans le présent arrêté :

- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Rolande CARPENTIER
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Julie LAIGRE
- M. Michel MORENVAL
- M. Jérôme PIEUCHARD
- M. Patrick POURIAS
- Mme Séverine SAUNIER
- M. David TROUCHAUD

ARTICLE 10 :

L'arrêté n° 2015252-0001 signé le 09/09/2015 et publié la 10/09/2015 portant délégation de signature du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 11 : Le directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le

02 NOV. 2015

Sylvain DUCROZ

Sylvain DUCROZ
Directeur du Groupe Hospitalier
Hôpitaux Universitaires
Paris Ile-de-France Ouest
RAYMOND POINCARÉ - BERCK
AMBROISE PARE - SAINTE PERINE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015274-0022

Signé le jeudi 01 octobre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Délégation de signature - centre des impôts fonciers PARIS NORD



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94 rue de Réaumur - 75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Nord Est
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Nord
38 rue de la République - 93105 MONTREUIL cedex

Délégation de signature

Madame Nicole PEDEUTOUR, responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Nord,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MICHARD Christian

PICHEREL David

MONTIER brigitte

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUDINA Isabelle

DAGUET Florent

GRALA SAMUEL

GUILLERMOU Stéphane

LAVAU Murielle

PICHONNET Claire

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxes foncières pour pertes de récolte, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

MICHARD Christian

PICHEREL David

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 1^{er} octobre 2015

La responsable du centre des impôts fonciers,

Nicole PEDEUTOUR

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0152

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des entreprises EUROPE ROME PARIS 8EME



Direction générale des Finances Publiques
Direction régionale des finances publiques
de l'Île de France et du Département de Paris
Service des Impôts des Entreprises
Paris 8ème Europe -- Rome
5 rue de Londres
75009 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Europe Rome Paris 8^{ème}

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Christine LOMBARD , Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Europe Rome Paris 8^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

QUEIPO Michel	LATARGERIE Corinne	MERMILLON Hervé
---------------	--------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BICHOFFE Brigitte	CACHIA Denise	LIMINANA Dominique
MALIN Nathalie	LAHURE Pascal	DERVIN Céline

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer dans la limite indiquée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	AMR et Mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
LATARGERIE Corinne MERMILLON Hervé	Inspectrice Inspecteur	15 000 € 15 000 €	Sans limite Sans limite	oui oui
MALIN Nathalie	Contrôleuse	10 000€	Sans limite	oui



Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 1^{er} septembre 2015
Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Anne MEURVILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne Meurville".



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0153

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des entreprises PARIS 17EME PLAINE MONCEAU



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
17E PLAINE-MONCEAU
6a bd de Reims
75844 Paris cedex17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème PLAINE-MONCEAU

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. JACOMO Philippe, inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème PLAINE-MONCEAU, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

--	--	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Audrey MARMIN	Stéphane RELION	Catherine TCHISSAMBOU
Laurys DESPLANS	Romain DEYST	Noura BOUCETHA
Sophie CAREMIAUX	Alexandre PRUDENT	Laurent SERIEYS
Matthieu MORIN		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

David TIAN SIO PO	Lucienne TOCNY	
-------------------	----------------	--

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Audrey MARMIN	Contrôleuse	10 000 €
Stéphane RELION	Contrôleur	10 000 €
Catherine TCHISSAMBOU	Contrôleuse	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Laurys DESPLANS	Contrôleur	10 000 €
Romain DEYTS	Contrôleur	10 000 €
Noura BOUCETHA	Contrôleuse	10 000 €
Sophie CAREMIAUX	Contrôleuse	10 000 €
Alexandre PRUDENT	Contrôleur	10 000 €
Laurent SERIEYS	Contrôleur	10 000 €
Matthieu MORIN	Contrôleur	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Audrey MARMIN	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Stéphane RELION	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Catherine TCHISSAMBOU	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Laurys DESPLANS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Romain DEYTS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Noura BOUCETHA	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Sophie CAREMIAUX	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Alexandre PRUDENT	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Laurent SERIEYS	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Matthieu MORIN	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
David TIAN SIO PO	Agent	2 000 €	
Lucienne TOCNY	Agente	2 000 €	

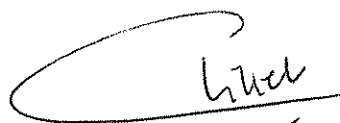
Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/09/2015

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Carole CUISSET





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015247-0018

Signé le vendredi 04 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des particuliers PARIS 19EME BUTTES CHAUMONT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers
de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »
17 Place de l'Argonne
75019 PARIS

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANNEBICQUE Bernard	Inspecteur Divisionnaire	60 000 €	60 000 €

ARNOUX Emmanuel	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BAREGE Pascal	Inspectrice	15 000 €	15 000€
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	15 000€

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	
CLERC Anne	Contrôleur Principal	10 000 €	
LEFEBVRE Patricia	Contrôleur Principal	10 000 €	
PIRART Sylvie	Contrôleur Principal	10 000 €	
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur Principal	10 000 €	
SEVIN Véronique	Contrôleur Principal	10 000 €	
DUBOZ Martine	Contrôleur Principal	10 000 €	
CHAMBON Barthélémy	Contrôleur	10 000 €	
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleur	10 000 €	
BLANC Benoît	Contrôleur	10 000 €	
DUDON Nicole	Contrôleur	10 000 €	
GRANGE Adrien	Contrôleur	10 000 €	
KAYMAK Leyla	Contrôleur	10 000 €	
RICHARD Jean-François	Contrôleur	10 000 €	
ASSELE Hélène	Agent administratif	2 000 €	
BODIN Emmanuel	Agent administratif	2 000 €	
CERY Christine	Agent administratif	2 000 €	
DELVILLE David	Agent administratif	2 000 €	
HARDY Ilona	Agent administratif	2 000 €	
LACOUTURE Sandrine	Agent administratif	2 000 €	
PASTOR Guillaume	Agent administratif	2 000 €	
ROUSSINE Soizik	Agent administratif	2 000 €	
VECTEN Anne	Agent administratif	2 000 €	
AMZALLAG Yaffa	Agent administratif	2 000 €	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HUBERT-DUPONT Isabelle	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LACOMBRADÉ Gilles	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LAPIERRE Sabine	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €

ARFAOUI Ibtissame	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BEGUE Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUVAL Benoit	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RICHARDSON Judith	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
VANHOUCHE Arnaud	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
RAMONET Christophe	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ADEMAR Cindy	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ALBERTOS Audrey	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
PALDUPLIN Olivier	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ZANETTIN Mathieu	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
FARGEON Odélie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
VIDAL Lilian	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Armel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
PAK Kennary	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
CHOURANE Pauline	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MORA Grégory	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
QUEIROS Sara	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
RUIZ Anthony	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
HUGUIN Stéphane	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
DIARRA Salimata	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
SIMON Jean Michel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris

A Paris, le 4 septembre 2015

Le Comptable Public,
Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »

Gérard PALIX



Gérard PALIX
Chef de Service Comptable



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0154

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des entreprises PARIS 8ème CHAMPS ELYSEES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction Régionale d'Ile de France et du Département de PARIS
Pôle Gestion fiscale Nord-Est
Service des Impôts des entreprises
SIE PARIS 8ème - Champs Elysées
5, rue de Londres
75315 - PARIS cedex 09
Téléphone : 01 56 35 92 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème CHAMPS ELYSEES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :
Article 1^{er}**

Délégation de signature est donnée à

- Madame AMORY Nathalie, IDIV, ajointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème Champs Elysées.

- Madame GISLARD Elise, Inspectrice, fondée de pouvoir du responsable du SIE.

- et à Madame GIRAULT Corinne, Inspectrice au SIE.

à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000€ ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

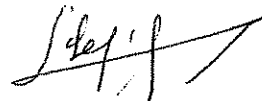
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
AMORY Nathalie	Inspectrice div.	60.000€
GIRAULT Corinne GISLARD Elise	Inspectrice Inspectrice	15 000 €
BEGUE Françoise JEANTET Karine DUMENIL Sébastien ROUMIER Marie France PAGNIER Marie-Laetitia GAYRAUD Jean Marc EMILE Edwige LATOUCHE Luc SARRANT Andrée OLIVIER Yvan VEAUX Jean-Pierre	Contrôleuse Contrôleuse ppale Contrôleur Contrôleuse ppale Contrôleuse ppale Contrôleur ppal Contrôleuse ppale Contrôleur Contrôleur Contrôleuse Contrôleur ppal Contrôleur	10.000€
LENOBLE Fabrice CHUPIN Dominique MONTBRUN Sylvia ⁽¹⁾	Contrôleur Contrôleur Agente adm.	10.000€ 10.000€ -

⁽¹⁾ à l'exclusion des décisions gracieuses et contentieuses.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

A Paris, le 1^{er} septembre 2015
Le comptable, responsable
du service des Impôts des entreprises



Serge LEPAGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015247-0019

Signé le vendredi 04 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des entreprises PARIS 17EME LES TERNES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
PARIS 17^{ème} Les Ternes
6A boulevard de Reims 75017 Paris

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17^{ème} Les Ternes,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Fred JEAN, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17^{ème} Les Ternes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

SOULIE Patrick	TEMPLET Lionel	
----------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

GUILLOTEAU Valérie	NENOT Nathalie	KINDTS Wilfried
DURANTON Elisabeth	NGUYEN Hung-Hien	GRIESMANN Florence
DUHAMEL Mathilde	DELIZEE Florence	BELKADI Lamia
BOURGET Anne-Lise		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
SOULIE Patrick	Inspecteur	10 000 €
TEMPLET Lionel	Inspecteur	10 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Contrôleuse	8 000 €
NENOT Nathalie	Contrôleuse	8 000 €
KINDTS Wilfried	Contrôleur	8 000 €
BOURGET Anne-Lise	Contrôleuse	8 000 €
NGUYEN Hung-Hien	Contrôleur	8 000 €
GRIESMANN Florence	Contrôleuse	8 000 €
DUHAMEL Mathilde	Contrôleuse	8 000 €
DURANTON Elisabeth	Contrôleuse	8 000 €
BELKADI Lamia	Contrôleuse	8 000 €
DELIZEE Florence	Contrôleuse	8 000 €
SABEAU Sébastien	Contrôleur	8 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

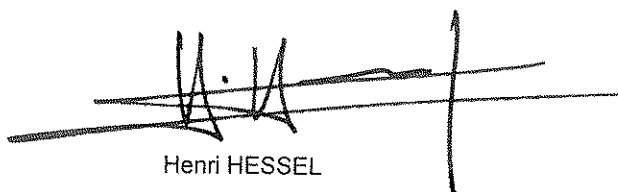
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SOULIE Patrick	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
TEMPLET Lionel	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
NENOT Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
KINDTS Wilfried	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BOURGUET Anne-Lise	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
NGUYEN Hung-Hien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
GRIESMANN Florence	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
DUHAMEL Mathilde	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DURANTON Elisabeth	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
BELKADI Lamia	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
DELIZEE Florence	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
SABEAU Sébastien	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 4 Septembre 2015

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 17^{ème} LES TERNES


Henri HESSEL



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015273-0048

Signé le mercredi 30 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des particuliers PARIS 17EME EPINETTES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale Paris Nord-Est
Service des Impôts des Particuliers du
17ème arrondissement Epinettes
32 rue Saint Pétersbourg – 75384 PARIS CEDEX 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEFEVRE Florence, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme LABERNEDE Véronique, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme MEUNIER Alexandra, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme LABERNEDE Véronique	Mme MEUNIER Alexandra	
-------------------------	-----------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GOUDICHAUD Catherine	M PAUVERT Thierry	M TAMBY Jérôme
--------------------------	-------------------	----------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BERROUYNE Georgina	M SESTIER Christian	Mme VESSEREAU Lucie
Mme COURVILLE Sylvia	Mme GARDYN Anais	M CHASSERIAUD Jean Benoit
M MARGOT Frédéric		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme TESTU Fabienne	CONT	300
M ALZINA Pierre Philippe	CONT	300
M KROLIKOWSKI Edwin	CONT	300
M WAGNON Etienne	CONT P	300
M BRETEL Jean Paul	AA	300
M PAUVERT Thierry	CONT	300
MME GOUDICHAUD Catherine	CONT	300
M TAMBY Jérôme	CONT	300
MME COURVILLE Sylvia	AA	300

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 30 septembre 2015



Jean-Yves GROSS
Inspecteur divisionnaire hors classe
des finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0156

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des entreprises PARIS 8EME ROULE HOCHÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
Désignation du service 8° ROULE HOCHE
Adresse du service 5 rue de Londres 75315 Paris cedex 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de ROULE HOCHE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M.BURY Jean Yves inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de ROULE HOCHE, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les

déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FRIC Paulette	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ZIMBOULIS Laurent	inspecteur	15 000 €	15 000 €
CARAVATI Bernadette	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALLEK Chantal	contrôleur	10 000 €	10 000 €
WATTIEZ Edith	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESNEUX Yannick	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LE BRUN Jean Yves	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SUPIOT Joel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CORDANI Nadia	Agent	2 000€	2 000€

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

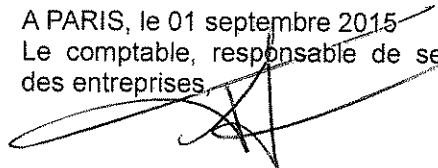
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
FRIC PAULETTE	inspecteur
WATTIEZ Edith	contrôleur
DESNEUX YANNICK	Contrôleur

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A PARIS, le 01 septembre 2015
Le comptable, responsable de service des impôts
des entreprises,



La comptable du SIE
Annie FRAPIER



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015253-0065

Signé le jeudi 10 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
service des impôts des entreprises PARIS 11ème SAINT AMBROISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
Paris 11^{ème} Saint Ambroise
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75011 - PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} SAINT AMBROISE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BRECHON, inspecteur des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} Saint Ambroise, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite Des décisions gracieuses
GELINEAU Maryline	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
BRUNEMER Marie Pierre	contrôleur	10 000 €	8 000€
EL'ADARI Catherine	contrôleur	10 000 €	8 000€
PANNETIER Thierry	contrôleur	10 000 €	8 000€
PEILLEX Brigitte	contrôleur	10 000 €	8 000€
RIBES Anne	contrôleur	10 000 €	8 000€
ROUX Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	8 000€
TERZYK Martine	contrôleur	10 000 €	8 000 €
WIECZOREK Véronique	contrôleur	10 000 €	8 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 10 septembre 2015

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de PARIS 11^{ème} SAINT AMBROISE


Pascale SUDON



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015278-0043

Signé le lundi 05 octobre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôle de contrôle et d'expertise PARIS 19EME

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
Pôle de Contrôle et d'Expertise
PARIS 19E
17 PLACE DE L'ARGONNE
75 938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 19e ARRONDISSEMENT

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

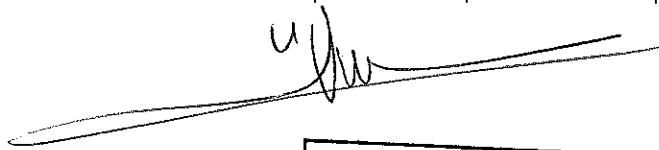
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AIME Marie-Hélène	inspectrice	15 000 €	7 500 €
COURET Christophe	inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	inspectrice	15 000 €	7 500 €
THIBAULT Patrice	inspecteur	15 000 €	7 500 €
SASTRE Aurélie	inspectrice	15 000 €	7 500 €
VANNIER Magali	inspectrice	15 000 €	7 500 €
QUEYROI Josiane	inspectrice	15 000 €	7 500 €
GALLOIS Marie-Christine	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GROUT Patricia	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 05/10/2015

Le responsable du pôle contrôle expertise,



Yves VANGELUWE
Inspecteur divisionnaire
des finances publiques
Responsable du PCE Paris 19ème



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015305-0001

Signé le dimanche 01 novembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

délégations de signature pour les missions domaniales au 1er novembre 2015



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service France Domaine Paris
Site RICHELIEU – 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} novembre 2015**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 5 mars 2015, portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques - Responsable du Pôle Gestion publique de l'Etat, M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, et à M. Sylvain LAIGLE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'Etat, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :

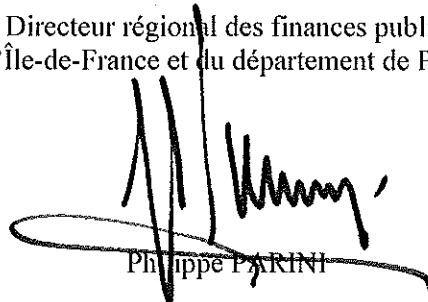
- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à, Mme Madeleine BENAMOU, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD, Mme Gisèle SOLDA, Mme Solange CHASSAIN et Mme Juliette TUCOULET, Inspecteurs des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI